

formulaire d'adhésion

VÉLO LOCATION COURTE DURÉE

MÉTRO
BUS
HANDISTAR
VÉLO
COVOITURAGE



infostar 09 70 821 800

APPEL NON SURTAXÉ

M. Mme

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone mobile

Adresse e-mail

> J'indique obligatoirement mon numéro de téléphone mobile, pour être joignable au cours de ma location. Je recevrai par voie électronique des informations commerciales STAR.

JE CHOISIS MA DURÉE DE LOCATION : DEMI-JOURNÉE / 1 JOUR / 3 JOURS / 7 JOURS

Règlement par chèque à l'ordre de Keolis Rennes ou par carte bancaire.

TARIF TOUT PUBLIC (EN € TTC - OCTOBRE 2020)	DEMI- JOURNÉE	JOURNÉE	3 JOURS	7 JOURS	DÉPÔT DE GARANTIE
VTC	5 €	10 €	25 €	35 €	200 €
Siège bébé si location vélo	1 €	2 €	5 €	8 €	45 €
Siège bébé seul	1,5 €	3 €	8 €	12 €	45 €
Sacoches	1,5 €	3 €	8 €	12 €	35 €
Remorque enfant	5 €	10 €	25 €	35 €	160 €
Remorque bagage	5 €	10 €	25 €	35 €	220 €
VTT enfant	4,5 €	9 €	24 €	30 €	200 €
Tandem	15 €	30 €	70 €	100 €	800 €
Hugbike	15 €	30 €	70 €	100 €	800 €
Hugbike à assistance électrique	15 €	30 €	70 €	100 €	800 €
Vélo à assistance électrique	7,5 €	15 €	40 €	60 €	1000 €
Triporteur à assistance électrique	25 €	50 €	80 €	120 €	2500 €
Vélo cargo à assistance électrique	25 €	50 €	80 €	120 €	2500 €
Trottinette électrique	5 €	10 €	25 €	35 €	900 €
Vélo pliant	5 €	10 €	25 €	35 €	1100 €
Vélo pliant à assistance électrique	5 €	10 €	25 €	35 €	1400 €

JE JOINS : un dépôt de garantie, non encaissé (plus d'infos à la Maison du vélo), une photocopie de pièce d'identité.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement d'usage et les conditions de vente et d'utilisation du service, disponibles sur star.fr et à la Maison du vélo.

Fait à : _____

le : ____ | ____ | ____

Signature

cycliste **like**
a star

conditions générales de vente et d'utilisation VÉLO LOCATION COURTE DURÉE



infostar 09 70 821 800

APPEL NON SURTAXÉ

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables à l'ensemble du service de vélos en location courte durée implanté sur le territoire de Rennes Métropole exploité par Keolis Rennes sous la dénomination STAR, le vélo location courte durée.

Article 2 - OBJET

Ce présent règlement définit les conditions dans lesquelles les clients peuvent utiliser le service STAR, le vélo location courte durée et précise leurs droits et leurs obligations.

Article 3 - DESCRIPTION DU SERVICE STAR, LE VÉLO LOCATION COURTE DURÉE

Le service STAR, le vélo location courte durée est un service comprenant la location de vélos, accessoires et trottinettes électriques pour une durée allant de la demi-journée à 7 jours. Le matériel est retiré et rendu dans les lieux de dépôts de Keolis Rennes.

Article 4 - CLIENTS DU SERVICE STAR, LE VÉLO

4.1 - Le service STAR, le vélo location courte durée est réservé aux personnes de 14 ans et plus (ci-après dénommées « le client »). Une personne physique ne pourra contracter qu'un seul contrat de location sauf dans le cas où il s'agit d'une location prise pour des personnes dont il a la responsabilité légale (enfant, tutelle).

4.2 - Le client reconnaît être apte à la pratique du vélo ou de la trottinette électrique et n'avoir aucune contre-indication médicale. La conduite du vélo ou de la trottinette électrique est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant que client.

Article 5 - MODALITÉS LIÉES AU SERVICE STAR, LE VÉLO LOCATION COURTE DURÉE

5.1 - Pour accéder au service STAR, le vélo location courte durée, le client doit signer un contrat de location.

Les formulaires d'adhésion sont disponibles à la Maison du vélo – place de la Gare – 35000 Rennes.

5.2 - Pour bénéficier du service, le client doit :

- S'identifier (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique).

- Choisir la durée de sa location : de la demi-journée à 7 jours selon les formules proposées à la date de la signature.

- Payer l'intégralité du montant de sa location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature de son contrat de location.

- Fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de la signature de son contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues au présent document.

- Fournir une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport).

5.3 - Flotte de vélos, trottinettes électriques et accessoires

Keolis Rennes ne s'engage à louer que dans la limite des modèles disponibles. Les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent. Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation du matériel, cette possibilité reste à la charge du client.

5.4 - Conditions Générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du service.

À tout moment, Keolis Rennes se réserve le droit de demander au client de venir présenter le vélo, trottinette électrique ou accessoire à la Maison du vélo.

Article 6 - MODALITÉS DE PAIEMENT DU SERVICE STAR, LE VÉLO LOCATION COURTE DURÉE

6.1 - Le contrat de location

Le montant du contrat de location est payé en intégralité au moment de la demande établie par le client. Il peut être payé par carte bancaire ou par chèque. Le montant du contrat de location est non remboursable quel que soit le motif.

6.2 - Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat devra être constitué par chèque ou empreinte CB. Le dépôt de garantie est effectué au moment de la signature du contrat de location.

Il n'est pas encaissé au moment de la signature du contrat.

6.3 - Utilisation du dépôt de garantie

En cas de dégradation du matériel, le client supporte les montants correspondant aux dommages subis pendant la location. Keolis Rennes facture ces montants sur la base de la grille forfaitaire en vigueur à la date de retour du matériel. En cas de non-paiement, Keolis Rennes procède à l'encaissement du dépôt de garantie pour couvrir la facturation des dommages. En cas de non-restitution du matériel, Keolis Rennes procédera tel que décrit à l'article 7.3.

Article 7 - CONDITIONS DE RETRAIT ET RETOUR DU MATÉRIEL

7.1 - Le retrait du matériel

Pour retirer son matériel, le client se rend à la date prévue, au lieu de retrait. Il se présente avec sa pièce d'identité : carte d'identité, passeport.

Une fiche d'état des lieux est établie contradictoirement entre Keolis Rennes et le client lors de la remise.

7.2 - Vol ou sinistre

En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès des services de police. Il doit déclarer sans délai le vol à Keolis Rennes en transmettant à la Maison du vélo une copie du dépôt de plainte. Faute de quoi, Keolis Rennes déposera plainte contre le client pour vol. Dans tous les cas, Keolis Rennes encaissera le dépôt de garantie.

En cas de dégradation, quelle qu'en soit la cause, le client s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par Keolis Rennes sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de la réparation. À défaut de paiement, Keolis Rennes encaissera le dépôt de garantie.

7.3 - Restitution du matériel

Un rendez-vous est fixé pour la restitution. Une fiche d'état des lieux est établie contradictoirement entre Keolis Rennes et le client lors du retour. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure normale, à la charge de Keolis Rennes, des éléments constituant une usure anormale, à la charge du client. Dans ce cas, un devis de réparation sera immédiatement établi sur la base du barème forfaitaire en vigueur à la date de retour du matériel. Le client devra régler les réparations afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie. En cas de non-restitution du matériel à la date prévue par le contrat de location, Keolis Rennes pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et encaisser l'intégralité du montant du dépôt de garantie.

Article 8 - OBLIGATION DU CLIENT

8.1 - Les vélos, trottinettes électriques et accessoires restent la propriété exclusive de Keolis Rennes pendant toute la durée de la location. Le client s'interdit de sous-louer le matériel à un tiers ou de transporter tout passager (hormis les enfants en cas d'utilisation d'un siège bébé ou remorque ad hoc).

8.2 - Le client ne peut utiliser les vélos et trottinettes électriques que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du code de la route. Si le client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo ou de la trottinette électrique, Keolis Rennes ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

8.3 - La signature du contrat de location par le client implique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu du présent document.

Il est précisé que le contenu du présent document pourra être amené à évoluer et sera de fait applicable au client.

8.4 - Le client dégage Keolis Rennes de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel mis à disposition notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. Cela comprend notamment le cas d'enfant transporté sur un siège bébé monté sur le vélo par le client.



conditions générales de vente et d'utilisation VÉLO LOCATION COURTE DURÉE



infostar 09 70 821 800

APPEL NON SURTAXÉ

8.5 - Il est attiré l'attention du client que le transport de personne sur le vélo par tout moyen (ex. : sur le porte-bagage) est strictement interdit, hormis pour les enfants qui seront installés dans un siège ou remorque en rapport avec leur poids, taille et âge.

8.6 - Le matériel est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Par le simple fait de retirer le matériel, le client reconnaît qu'il est mis à sa disposition par le service STAR, le vélo location courte durée et est en bon état de fonctionnement. Le client déclare avoir la responsabilité de gardien du matériel dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à Keolis Rennes. Il s'engage à l'utiliser et l'entretenir avec soin, et à le rapporter, avec l'ensemble des accessoires, à l'issue de la période de location dans l'état où il se trouvait lors de l'emprunt.

8.7 - Par mesure de sécurité, pour le stationnement d'un vélo, le client a l'obligation de l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni.

8.8 - En aucun cas le client ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du matériel mis à sa disposition par le service STAR, le vélo location courte durée durant la période de location.

8.9 - Il est en outre recommandé au client de suivre les démarches de sécurité suivantes :

- Adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries.
- Effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie.
- Porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit). Pour rappel, le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans est obligatoire.
- De façon générale, respecter le code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (ex. : respecter les feux, ne pas rouler sur les trottoirs, ne pas doubler un véhicule par la droite, etc.).
- Être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du matériel.

Article 9 - DROITS DE KEOLIS RENNES

En cas de non-respect par le client des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ici décrites, Keolis Rennes se réserve la possibilité de résilier son contrat de location et ce sans ouvrir droit à remboursement.

Article 10 - MESURES APPLICABLES EN CAS DE DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Dans le cas où le matériel est perdu, volé ou détérioré, Keolis Rennes peut réclamer au client la réparation de son entier préjudice tel que décrit dans l'article 7.2.

Article 11 - LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

11.1 - Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.

11.2 - Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 12 - DONNÉES PERSONNELLES

12.1 - Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion du titre de transport, la prospection commerciale, la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la prévention et la gestion des impayés, du vol et de la perte de titres de transports, la réalisation d'analyses statistiques, ainsi que la lutte contre la fraude pendant toute la durée de validité du titre de transport du client. Elles sont destinées aux services de Keolis Rennes/Réseau STAR qui est responsable du traitement, ainsi que, le cas échéant, à ses partenaires, sous-traitants ou prestataires et aux filiales du Groupe Keolis. Les données du client sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services de Keolis Rennes/Réseau STAR. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité sur star.fr.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et/ou de suppression de ses données personnelles. Le client peut également s'opposer à leur traitement à des fins commerciales. Le client peut exercer ces droits, ou adresser toute autre question, par courrier ou sur star.fr.

12.2 - L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de Keolis Rennes :

- par e-mail à dpo.rennes@keolis.com
- par courrier à Keolis Rennes – Service clients – rue Jean-Marie Huchet – CS 94001 – 35040 Rennes Cedex
- par téléphone au 09 70 821 800 (appel non surtaxé), du lundi au samedi de 7h à 20h

Article 13 - PRISE D'EFFET ET MODIFICATION

Les présentes dispositions sont applicables à compter d'octobre 2020. Le présent règlement est disponible à la Maison du vélo et sur star.fr.

Keolis Rennes se réserve le droit de modifier en tout ou partie à tout moment, les dispositions du présent règlement. Toute éventuelle modification sera disponible sur star.fr et à la Maison du vélo. Elle peut également être fournie aux clients sur simple demande écrite.

Article 14 - RÉCLAMATIONS

14.1 - Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : la Maison du vélo – place de la Gare – 35000 Rennes, par téléphone au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) ou par e-mail (rubrique Contact sur star.fr).

14.2 - Toute réclamation concernant la facturation d'une location doit être réalisée dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de fin de location. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

14.3 - Le client, après avoir saisi le Service Clients STAR, le vélo, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel – MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80303 – 75823 PARIS Cedex 17.